

Pour publication immédiate

## **LION ÉLECTRIQUE RETIENT LES SERVICES DE POMERLEAU POUR LA CONSTRUCTION DE SON USINE DE BATTERIES ET DE SON CENTRE D'INNOVATION**

**MONTRÉAL, 12 août 2021** – La Compagnie Électrique Lion (NYSE : LEV) (TSX : LEV) (« Lion » ou la « Société »), un fabricant de premier plan de véhicules urbains de poids moyens et lourds entièrement électriques, a annoncé aujourd'hui qu'elle a retenu les services de Pomerleau, un fleuron du secteur canadien de la construction, à titre de gestionnaire de projet et d'entrepreneur général pour la construction de son usine de batteries et de son centre d'innovation, qui seront situés dans l'Aérocité internationale de Mirabel (YMX).

« Lion est fière de s'associer à Pomerleau, car son expertise et sa réputation dans la construction de projets de cette envergure sont inégalées », a déclaré Marc Bédard, président et fondateur de Lion. « Cette usine, dont la production initiale devrait débuter dans la seconde moitié de 2022, sera l'un des éléments clés de notre stratégie de croissance, car elle nous permettra de fabriquer nos propres modules et ensembles batteries. Pour nous, il s'agira d'un différenciateur stratégique d'importance qui entraînera d'importantes économies de coûts. Nous disposerons en outre d'un contrôle total sur les spécifications et les dimensions des batteries, tout en éliminant notre dépendance à l'égard de certains fournisseurs clés. »

« Nous remercions Lion Électrique de faire confiance à notre équipe pour la construction de son complexe industriel à la fine pointe de la technologie. Les produits Lion contribuent aux efforts d'électrification des transports pour le bien-être de nos collectivités. Nous sommes fiers de nous associer à une entreprise leader dans son domaine, en lien avec notre stratégie et nos valeurs. Ensemble pour façonner l'avenir », a commenté Pierre Pomerleau, Président-directeur général de Pomerleau.

La Société prévoit que cette usine hautement automatisée, une fois pleinement opérationnelle, aura une capacité de production annuelle de batteries atteignant 5 gigawattheures. Cela représente une capacité suffisante pour électrifier environ 14 000 des camions et autobus de poids moyens et lourds fabriqués par Lion – des véhicules sans émission polluante.

### **À PROPOS DE POMERLEAU**

Pomerleau est l'une des plus grandes entreprises de construction au Canada et une pionnière en matière de bâtiments durables. Elle se spécialise principalement dans les secteurs de la construction de bâtiments, d'infrastructures et de travaux civils. L'entreprise excelle également dans la conception et la construction virtuelles (VDC). Fondée il y a près de 60 ans, l'entreprise emploie plus de 4 000 personnes dans ses neuf bureaux régionaux et sur près de 200 chantiers à travers le pays. En 2020, elle a été nommée l'un

des 100 meilleurs employeurs au Canada. Pour plus de détails sur Pomerleau, visitez [www.pomerleau.ca](http://www.pomerleau.ca).

## À PROPOS DE LION ÉLECTRIQUE

[Lion Électrique](#) est un fabricant innovant de véhicules zéro émission. Nous pensons, concevons et produisons des camions commerciaux urbains 100% électriques de classe

5 à classe 8 et des autobus et minibus tout électriques pour le transport scolaire, adapté et collectif. Lion est un leader en électrification des transports en Amérique du Nord et conçoit, fabrique et assemble tous les composants clés de ses véhicules : châssis, ensembles de batteries, cabines de camions et carrosseries d'autobus.

Toujours à l'affût des nouvelles technologies, les véhicules Lion possèdent des caractéristiques uniques qui sont adaptées à la réalité de ses utilisateurs et leurs besoins quotidiens. Nous croyons que l'électrification des transports est un catalyseur majeur pour l'amélioration de notre société, de notre environnement et surtout de notre qualité de vie. Les actions Lion sont transigées à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto sous le symbole « LEV ».

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué contient de l'« information prospective » et des « déclarations prospectives » (collectivement, les « déclarations prospectives ») au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Dans le présent communiqué, les déclarations qui ne sont pas des faits historiques, notamment des déclarations relatives aux opinions et aux attentes de Lion, constituent des déclarations prospectives et devraient être traitées ainsi.

Les déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de termes comme « croire », « continuer », « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », et « projeter », éventuellement employés au futur ou au conditionnel, et par des mots comme « potentiel », « éventuel », « futur », « cible », « tendances », « indications », « estimations » et d'autres termes semblables qui indiquent des faits ou des tendances à venir ou qui n'énoncent pas des faits historiques, même si toutes les déclarations prospectives ne contiennent pas nécessairement ces termes.

La société a formulé un certain nombre d'hypothèses économiques, commerciales et opérationnelles lors de la préparation et de la formulation de certains énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse, notamment le fait que Lion sera en mesure de conserver et d'embaucher du personnel clé et de maintenir des relations avec les clients, les fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux, que Lion continuera d'exploiter ses activités dans le cours normal de ses affaires, que Lion sera en mesure de mettre en œuvre sa stratégie de croissance, que Lion sera en mesure d'achever avec succès et en temps opportun la construction de son usine de fabrication aux États-Unis et de son usine de batteries au Québec, que Lion sera en mesure de maintenir sa position concurrentielle, que Lion continuera d'améliorer ses contrôles internes et systèmes opérationnels, financiers et autres pour gérer sa croissance et son envergure et que ses résultats d'exploitation et sa situation financière ne seront pas touchés défavorablement, que Lion sera en mesure de maintenir les avantages qu'elle tire des subventions gouvernementales et des incitations économiques et que Lion sera en mesure d'obtenir des fonds supplémentaires par un financement par capitaux propres ou un financement par emprunt selon des modalités acceptables pour Lion. Ces estimations et ces hypothèses sont formulées par Lion à la lumière de l'expérience de son équipe de direction et de la perception de celle-ci des tendances passées, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs que la direction juge appropriés et raisonnables dans les circonstances. Cependant, rien ne garantit que ces estimations et hypothèses se révéleront exactes.

Par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes étant donné qu'elles se rapportent à des faits et dépendent de circonstances qui pourraient se concrétiser ou non dans l'avenir. Lion estime que ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants : tout changement défavorable dans les conditions économiques, commerciales, de marché, financières, politiques et juridiques générales aux États-Unis et au Canada, y compris les conséquences de la pandémie mondiale de COVID-19 et l'émergence de variantes de COVID-19 et de taux variables de vaccination dans divers pays; l'incapacité de Lion à fabriquer et à distribuer ses véhicules à grande échelle avec succès et de manière économique et à répondre aux besoins commerciaux de ses clients; la dépendance de Lion à l'égard des dirigeants clés et toute incapacité à attirer et/ou à retenir le personnel clé; l'incapacité de Lion à exécuter sa stratégie de croissance; toute fluctuation défavorable et toute volatilité du prix des matières premières incluses dans les

composants clés utilisés pour fabriquer les produits de Lion; la dépendance de Lion à l'égard des fournisseurs clés et toute incapacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières; l'incapacité de Lion à maintenir sa position concurrentielle; l'incapacité de Lion à réduire ses coûts d'approvisionnement au fil du temps; toute incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et la marque de Lion; toute réparation et/ou tout remplacement important de produits en raison de réclamations au titre de la garantie des produits ou de rappels de produits; toute défaillance des systèmes informatiques ou toute violation ou incident relevant de la cybersécurité et de la perte de la confidentialité des données; la réduction, l'élimination ou l'application discriminatoire de subventions gouvernementales et d'incitations économiques ou la diminution de la nécessité de telles subventions; les catastrophes naturelles, les épidémies ou pandémies, les boycotts et les événements géopolitiques; de même que l'issue de toute procédure judiciaire qui pourrait être engagée contre la Société de temps à autre.

Ces risques et incertitudes ainsi que d'autres risques et incertitudes liés aux activités de Lion sont décrits de façon plus détaillée à la rubrique intitulée « Risk Factors » du prospectus définitif de la Société daté du 5 mai 2021 (le « prospectus canadien ») déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») et dans la déclaration d'inscription sur formulaire F-1 (la « déclaration d'inscription ») déposée auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») et déclarée en vigueur le 14 juin 2021, ainsi que dans d'autres documents déposés publiquement auprès de l'AMF et de la SEC. Bon nombre de ces risques sont indépendants de la volonté de la direction de la Société qui ne peut pas les prédire. Toutes les déclarations prospectives faites par la Société ou par des personnes agissant pour son compte sont expressément et entièrement présentées sous réserve de la mise en garde qui figure dans le prospectus canadien, la déclaration d'inscription et les autres documents déposés auprès de l'AMF et de la SEC ainsi que des facteurs de risque qu'ils contiennent.

Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, vous ne devriez pas vous fier outre mesure à ces déclarations prospectives. De plus, les déclarations prospectives ne s'appliquent qu'à la date à laquelle elles sont faites. La Société n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser l'information prospective en raison de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf dans la mesure où la législation en valeurs mobilières applicable l'y contraint.

## **CONTACTS :**

### **MÉDIAS**

Patrick Gervais

Vice-président, Marketing et Communications

[Patrick.Gervais@thelionelectric.com](mailto:Patrick.Gervais@thelionelectric.com)

514-992-1060

### **INVESTISSEURS**

Isabelle Adjahi

Vice-président, Relations avec les investisseurs et développement durable

[Isabelle.Adjahi@thelionelectric.com](mailto:Isabelle.Adjahi@thelionelectric.com)

450-432-5466, poste 171